

LES DELAIS

TOME C - C2.1 - RT25-17

L'officiel responsable (**Le Chef Juge - NDA06**) devra indiquer à l'athlète que tout est prêt pour qu'il commence son essai (**Levé du drapeau blanc - NDA06**) et le délai imparti pour cet essai débutera à ce moment-là.

Au Saut à la perche, le temps sera décompté à partir du moment où la barre transversale aura été positionnée à la hauteur demandée préalablement par l'athlète. Aucun temps additionnel ne sera accordé pour un ajustement ultérieur.

Si le temps accordé s'achève alors que l'athlète a commencé son essai, cet essai ne devra pas être refusé.

Amendement de mai 2023

Le temps imparti pour les sauts consécutifs est de 2' (hauteur) et 3' (perche), quelle que soit la situation de l'athlète dans le concours.

Si le temps pour tenter un essai, compte tenu du nombre d'athlètes restants dans le concours à ce moment, est supérieur au temps donné pour un saut consécutif, alors le temps le plus long sera utilisé. (ex: un athlète qui passe une barre et se retrouve seul dans le concours à la barre suivante, 3' en hauteur ou 5' à la perche)

Si, après que le temps imparti pour un essai a commencé, un athlète décide de ne pas tenter l'essai, celui-ci sera considéré comme un échec une fois que le temps autorisé pour l'essai sera écoulé.

Les temps ci-après ne doivent pas être dépassés. Si le temps est dépassé, à moins qu'une décision ne soit prise en vertu des dispositions de la Règle 25.18 des Règles techniques (Essai de remplacement), l'essai devra être enregistré comme étant un échec.

Note 1 :

L'athlète devrait pouvoir voir une horloge de concentration indiquant le temps restant autorisé pour un essai. De plus, un officiel doit normalement lever un drapeau jaune et le maintenir levé, ou indiquer par tout autre signal, lorsqu'il ne reste plus que 15 secondes de temps autorisé. Une autre indication visuelle peut également être approuvée.

Note 2 :

Au Saut en hauteur et au Saut à la perche, toute modification du temps alloué pour un essai, à l'exception du temps fixé pour des essais consécutifs, ne sera pas appliquée avant que la barre ne soit montée à une nouvelle hauteur. Dans les autres Épreuves de concours, sauf pour les essais consécutifs, le temps imparti ne changera pas.

Note 5 :

Dans les sauts verticaux, le nombre d'athlètes restant en compétition est déterminé lorsque la barre est élevée à une nouvelle hauteur.

Note 3 :

Le calcul du nombre d'athlètes restant en compétition doit prendre en compte les athlètes qui pourraient être départagés par un saut de barrage pour la première place.

Note 4 :

Au Saut en hauteur et au Saut à la perche, lorsqu'il reste un seul athlète (qui a gagné la compétition) et qu'il tente d'établir un Record du monde ou un autre record pertinent pour la compétition, le temps imparti sera augmenté d'une minute.



NDA06 : Concernant la note 2, imaginons qu'il ne reste que deux perchistes pour se départager, ils sont en double échec (XX) le premier qui saute pour son 3e essai à 2', il échoue, le second a 2' également (et non 5' car il reste seul à cette barre). Si il franchit cette barre, il aura 5' pour les prochains essais.

LES DELAIS TOME C - C2.1 - RT25-17

Commentaires WA

Les Juges devraient toujours utiliser un **systeme qui informe ou appelle le prochain athlète à tenter un essai ainsi que celui qui doit le suivre** ; cela est essentiel lorsque le temps imparti à un athlète pour son essai est d'une minute.

Ils doivent également s'assurer que la **zone de compétition est complètement prête pour l'essai suivant avant d'appeler l'athlète et de démarrer le compte à rebours.**

Les Juges et le Juge-arbitre en particulier doivent prêter attention à l'environnement qui entoure la compétition, y compris aux directives relatives à l'Animation de l'événement, lorsqu'ils décident du moment où l'horloge de concentration doit être mise en marche ou de considérer que le temps imparti est écoulé et donc d'enregistrer un échec.

Les circonstances particulières qui devraient être prises en compte sont la **disponibilité de la zone d'élan pour l'essai d'un athlète au Saut en hauteur et au Lancer du javelot (lorsque des Épreuves de course ou de marche se déroulent simultanément dans la même zone de compétition)** ainsi que la **distance que les athlètes doivent parcourir pour se rendre dans la cage et atteindre le cercle de lancer** pour effectuer leur essai au Lancer du disque ou du marteau. (R.T. 25.17 W.A. 2022)

POUR RÉSUMER :

- On essaye le plus possible dans les compétitions locales/régionales de se faire entendre : «A va sauter, B se prépare» avant de lever le drapeau blanc puis déclencher le chrono.
- Réunir les athlètes pour les informer de leur ordre de passage est un plus.
- Pas de drapeau blanc avant que tout soit prêt.

On s'assure, on temporise dans les compétitions/meeting nationaux/internationaux si :

- départs/déroulement de courses pouvant gêner le concours
- retransmission télévisée
- demande de l'organisateur (événement spécial, final three,...)



*Ou le tout premier essai de chaque athlète : un sauteur en hauteur commençant à une barre supérieure à la dernière barre en échec, n'aura pas 3' à son premier essai (bien qu'il soit seul) mais bien 1'

ÉPREUVES INDIVIDUELLES

Plus de 3 athlètes

(ou le tout premier essai de chaque athlète)*

2 ou 3 athlètes

1 athlète

Essais consécutifs

HAUTEUR

PERCHE

AUTRE

1'

1'

1'

1'30

2'

1'

3'

5'

-

2'

3'

2'

ÉPREUVES COMBINÉES

Plus de 3 athlètes

(ou le tout premier essai de chaque athlète)*

2 ou 3 athlètes

1 athlète

Essais consécutifs

1'

1'

1'

1'30

2'

1'

2'

3'

-

2'

3'

2'